

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2008

Publication : 16/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-4-14

Séance du vendredi 4 juillet 2008

### Désignation des représentants du Conseil Général au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU Le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat est paru au journal officiel du 19 juin 2008,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 27 juin 2008 fixant le nombre de membres à voix délibérative au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Désigne :

- au titre des Conseillers Généraux :

- M. Daniel WEBER,
- M. Jean-Paul DIRINGER,
- M. Jean-Louis LORRAIN,
- M. Gilbert BUTTAZZONI,
- M. Michel HABIG,
- M. Guy DAESSLE,

Au titre des personnes qualifiées :

- M. Jean-Pierre FUCHS, ancien Maire de Turckheim,
- M. André CLAD, Maire de Lutterbach,
- M. Marcel UHMANN, ancien Président Collecteur 1 %,
- M. Jean-Paul SCHMITT, Président honoraire,
- M. Denis ANDOLFATTO, adjoint au Maire de Huningue,
- M. Jean-Claude NIEDERGANG, adjoint au maire de Habsheim,
- M. Charles WILHELM, actuel Président de l'OPH.

Chargés de représenter le Département au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace.

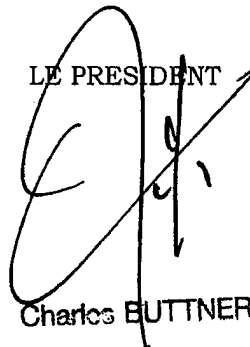
- au titre des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,

- Madame Béatrice CAUDRELIEZ, Directrice de La MANNE, 14 rue Henri WILHELM à COLMAR

❖ Autorise le Président

à contacter la caisse d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales, les associés collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département pour qu'ils désignent leurs représentants au Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER